

NAURU

Dates des élections: 6 décembre 1986 et 24 janvier 1987

But de la consultation

Des élections générales avaient eu lieu le 6 décembre 1986 à l'échéance normale de la législature mais les résultats du scrutin n'étaient pas de nature à garantir un Gouvernement stable. Le Parlement a été dissous le 30 décembre, en conséquence, et de nouvelles élections ont été organisées le 24 janvier 1987.

Caractéristiques du Parlement

Le Parlement monocaméral de Nauru se compose de 18 membres élus pour trois ans.

Système électoral

Tous les citoyens âgés de 20 ans et résidant dans le pays sont habilités à voter lors des élections générales. Le vote est obligatoire sauf dans certains cas particuliers.

Est éligible au Parlement tout citoyen ayant atteint l'âge de 20 ans et résidant dans le pays, hormis les malades mentaux, les faillis non réhabilités, les personnes condamnées pour un crime ou un délit passible de la peine de mort ou d'un emprisonnement d'une durée égale ou supérieure à un an, les personnes ne réunissant pas les conditions de résidence ou de domicile, ou les personnes exerçant une activité lucrative dans l'administration de Nauru ou dans une société d'Etat.

Toute candidature doit être présentée par écrit 14 jours au moins avant le jour du scrutin, signée par le candidat lui-même et par deux électeurs au moins de sa circonscription. Le candidat n'est pas tenu d'appartenir à un parti politique reconnu.

Nauru est divisée en huit circonscriptions électorales, dont sept élisent deux membres chacune, et la dernière, quatre membres selon un système de vote préférentiel. Dans chaque circonscription est déclaré élu le candidat qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages de première préférence, pourvu que ce nombre représente la majorité absolue des suffrages recueillis.

En cas de vacance de siège en cours de législature, il est procédé à une élection partielle.

Considérations générales et déroulement de la consultation

Le fonctionnement du Parlement issu du scrutin de décembre 1986 avait été bloqué par suite d'une scission des membres en deux factions numériquement égales, rendant impossible d'obtenir une majorité nette pour gouverner. Il a fallu ainsi organiser de nouvelles élections

le 24 janvier. La campagne a été principalement axée sur des questions locales et d'ordre économique et tous les candidats se sont présentés à titre indépendant, à défaut de formations ou partis politiques reconnus*.

Ce dernier scrutin a été remporté par les partisans du Président de la République sortant Sir Hammer DeRoburt, qui a conservé son poste. Un seul député titulaire a perdu son siège. M. DeRoburt a formé un nouveau Cabinet de cinq membres.

Données statistiques

1. Résultats du scrutin

Nombre d'électeurs inscrits.	2443	
Votants.	2264	(92,67%)
Bulletins blancs ou nuls.	54	
Suffrages valables.	2 210	

2. Répartition des parlementaires par catégories professionnelles

Juristes, hommes d'affaires, etc.12
Fonctionnaires du secteur public.6
	Ï8

3. Répartition des sièges du Parlement entre hommes et femmes

Hommes.17
Femmes.	_1
	18

4. Répartition des parlementaires par classes d'âge

30-40 ans.7
40-50 ».7
50-60 ».2
60 ans et plus.	_2
	18

* Le Parti démocrate de Nauru a été créé en février 1987, premier parti à voir le jour dans le pays depuis 1976; huit députés s'y sont ralliés par la suite.